Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 159

Artikel: Un service civique pour la jeunesse féminine : à propos de la motion Waldvogel

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257775

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

avec complaisance aussi. — On place d'abord la femme très haut — le droit de vote? quelle chute pour elle! — puis très bas — le droit de vote? mais elle n'en est pas digne! — On oscille, — oh! sans trop insister, — entre l'admiration et le mépris; on est tour à tour généreux et hautain, on s'attendrit, puis on badine. De tout cela, que ressort-il en fin de compte? C'est que, pour avoir trop dit, on a dit fort peu; qu'on n'a pas précisé sa pensée, et que, la discussion n'ayant pas été menée logiquement et rigoureusement jusqu'à son terme, on est resté dans le vague et dans l'à-peu-près.

Or, la question qui se pose est celle-ci: l'entrée de la femme dans la vie publique correspondra-t-elle nécessairement pour elle à une déchéance? Le droit de vote est-il incompatible avec sa tâche particulière? La tradition et cette « discipline fermement fixée » dont parle M. Bonnard sont-elles seules à la maintenir dans ses devoirs de famille? En un mot, la femme changera-t-elle les choses, ou sera-ce elle qui sera changée?

Sur ce point, M. Bonnard semble avoir une opinion très pessimiste; mais ses vues ne sont que des présomptions qu'il appartient à l'expérience d'infirmer ou de confirmer. L'expérience seule, en effet, pourra montrer si les conséquences du suffrage féminin seront autres en France qu'elles ne le sont dans les pays où les femmes votent déjà, et où les résultats sont très encourageants.

Voilà comment se pose le problème. Et cela méritait, nous semble-t-il, d'être précisé. Quant au reste, que M. Bonnard se rassure: le droit de vote n'empêchera pas qu'il y ait des femmes frivoles, coquettes, trompeuses. Il y a longtemps que les hommes votent, et cependant je ne crois pas me tromper en affirmant que — s'il nous plaisait de le faire — nous femmes, nous pourrions nous écrier aussi: « Il y a donc encore des hommes fainéants, vaniteux, lâcheurs, perfides: quel bonheur! quel bonheur! »

Jacqueline de La Harpe

Un service civique pour la jeunesse féminine

A propos de la motion Waldvogel

C'est le 7 décembre 1920 déjà que M. Waldvogel a présenté au Conseil National une motion préconisant l'introduction d'un service civil pour la jeunesse suisse. M. Eugster-Züst, conseiller national, avait fait autrefois une proposition analogue, mais avec le but de remplacer par un service civil productif le service militaire, ce qui lui avait valu l'appui du parti socialiste, tandis que la motion dont il est question ici provient d'une inspiration tout à fait différente. M. Waldvogel conçoit en effet le service qu'il préconise à côté et en dehors du service militaire, en stipulant toutefois qu'il serait raccourci pour les hommes de la durée du service militaire qu'ils ont à accomplir. Voici d'ailleurs le texte de la motion:

« Le Conseil fédéral est invité à examiner l'introduction « pour toute la jeunesse suisse d'une obligation de travail de « six mois, et cela pour des raisons pédagogiques, hygiéniques, « sociales, économiques et nationales ».

La jeunesse féminine de notre pays — surtout de la Suisse allemande — s'est aussitôt emparée d'une idée qui répondait à des désirs depuis longtemps caressés. On la baptisa joyeusement des noms de *service féminin*, *école de recrues pour femmes*, etc. Quant aux jeunes gens, il n'en est plus question depuis que M. Waldvogel a présenté son exposé de motifs (24 mars 1922) parce que personne ne se soucie de leur appliquer cette mesure. La plupart trouvent dans le service militaire la satisfaction de leurs besoins d'activité et de vie en commun, tandis que les jeunes filles, celles en particulier qui se groupent en *Stauffacherinnen* et en *Sempacherinnen*[1], se sentant frustrées de ce dont jouissent leurs frères, réclament la réalisation de ce projet.

En développant sa motion au Conseil National, M. Waldvogel a fort intelligemment remis l'organisation de service aux Associations féminines. Conformément à cette suggestion, l'affaire est discutée dans toute la Suisse afin qu'un programme défini soit établi pour le jour où la motion sortira des cartons du Palais Fédéral. Il n'y a pas péril en la demeure puisque M. Chuard, lorsqu'il l'a acceptée, au nom du Conseil fédéral, a ajouté: « Ce ne sera « ni pour demain ni pour après-demain ». Et nous savons que depuis la création du monde un jour équivaut quelquefois à un beaucoup plus long espace de temps sur le calendrier!

Cherchons toutefois à nous rendre compte du *but* de ce service obligatoire, puis de sa réalisation pratique (*organisation*, *durée*).

Lorsqu'il en avait été question jusqu'à présent (c'était surtout le cas de l'étranger), on partait de l'idée que l'Etat avait le droit et qu'il était dans son intérêt de préparer les jeunes filles, par un enseignement adapté, à leur vocation de mères et de ménagères. C'est de la présence de femmes qualifiées pour cette tâche que dépend le bonheur des familles. Or la famille constitue la base de l'Etat. Le mouvement féministe allemand s'était occupé du service civil de la jeunesse féminine. Le programme établi en Bulgarie — qui n'a du reste jamais été mis en pratique — partait des mêmes prémisses. Plus le travail professionnel éloigne les jeunes filles du foyer domestique dès qu'elles ont quitté l'école, plus il est urgent de leur donner une instruction ménagère qui les prépare à l'éventualité du mariage. Educateurs, offices d'orientation professionnelle, associations féminines, tous se sont attelés, depuis des décades, à la solution du problème. Au dernier Congrès national suisse pour les intérêts féminins, on réclama à plusieurs reprises cette préparation des jeunes filles à leur tâche naturelle. On prévoyait à cet effet des classes de perfectionnement qui seraient obligatoires après les années scolaires, et qui ont d'ailleurs été établies avec plein succès dans quelques localités (communes du canton de Berne, par exemple).

Mais M. Waldvogel est d'avis que ces institutions poursuivent un but trop peu altruiste, et voudrait proposer à notre jeunesse un idéal plus élevé. Selon lui, nous avons l'obligation de rendre nos filles conscientes des devoirs patriotiques et sociaux qui leur incombent comme citoyennes. Au lieu d'ordonner leur existence d'après des considérations personnelles, elles doivent se sentir appelées au service de la communauté. M. Waldwogel énumère ensuite les diverses formes de travail social qui seraient à leur portée: service dans les hôpitaux, les asiles et les crèches, besognes ménagères dans les établissements de bienfaisance, dans les cuisines populaires et scolaires, assistance publique, etc. Il va sans dire que nous n'avons pas d'objection à voir notre jeune génération se livrer à des occupations de cette nature, à condition que le fonctionnement des œuvres philanthropiques n'en souffre pas. Mais nous tenons à faire remarquer que le travail de chacune, et en particulier celui des mères, est une forme de dévouement à la collectivité. Qu'il

[1]) Société de jeunes filles en Suisse allemande. Les *Sempacherinnen* correspondent à peu près à nos *Montrichettes*. Les *Stauffacherinnen* ont un but essentiellement ménager qui ne correspond à aucun groupement romand (*Réd.*).

soit rémunéré ou ne profite qu'à nous-mêmes ou aux nôtres — son but n'est pas exclusivement égoïste. Tous, nous faisons partie d'un ensemble qui souffre si nous négligeons nos devoirs immédiats, tandis qu'en les accomplissant nous contribuons au bien-être général. La tâche remplie par une fille auprès de sa mère malade et de ses frères et sœurs comporte souvent le sacrifice de ses intérêts et de ses désirs les plus chers — cela pendant de longues années et sans la belle étiquette du «service civil». Toutes les femmes qui travaillent, toutes celles qui donnent de nouveaux citoyens à l'Etat au prix de grands dangers pour leur vie et leur santé, s'acquittent de devoirs au profit de la communauté, et celle-ci devrait en retour leur donner voix au chapitre dans la vie publique. Mais nous ne voulons pas cependant faire découler ce droit de l'accomplissement d'un service spécial, comme le laisse entendre l'exposé de M. Waldvogel.

En revanche, nous considérons comme très importants les avantages que l'esprit public et le sentiment de l'intérêt général pourraient retirer du mélange des classes et des langues, ainsi que du contact entre citadins et agriculteurs. Si l'on réussissait à surmonter les grandes difficultés techniques, il y aurait un profit réel à ce que la jeune campagnarde apprît à connaître les soucis de l'ouvrière et l'habitante des villes le dur labeur de nos paysannes. Nous verrions surtout avec un bonheur réel les jeunes ouvrières sortir une fois de leurs intérieurs souvent dépourvus d'hygiène et de confort, et prendre part à une vie de travail joyeuse et saine. Il ne faudrait pas toutefois se faire trop d'illusions sur les résultats pratiques de cette mise en œuvre de forces inexpérimentées, ni peut-être sur le rapprochement amené par le travail en commun. Jusqu'ici le service militaire n'est pas arrivé à supprimer de façon durable les oppositions de classes, malgré l'esprit de camaraderie souvent très cordiale qui le caractérise.

Il s'agirait aussi de savoir à quel moment placer le service civique. Les femmes ne sont pas encore habituées à voir l'Etat intervenir dans l'organisation de leur vie. Cependant, nous ne pourrions pas nous refuser à ce sacrifice s'il devait en découler un bien positif pour le pays. M. Waldvogel désigne l'intervalle entre la 18me et la 20me année pour l'obligation au service civique. Or, à ce moment, les unes sont déjà en plein travail professionnel, d'autres font un apprentissage. Et quelques-unes sont mariées. Comme la double vocation imposée à la femme par la profession et le mariage rend déjà plus difficile sa lutte pour l'existence, il serait nécessaire d'adapter l'époque aux circonstances personnelles de chacune, d'autant plus que les six mois prévus dépassent la durée du service militaire réparti sur une douzaine d'années. C'est pour cette raison que nous aimerions limiter à trois mois le service féminin s'il doit avoir lieu, et fixer le moment pour chaque catégorie de façon à lui porter préjudice le moins possible. Pour les unes, ce serait avant l'apprentissage, pour les autres à la fin des études.

Quant à l'organisation matérielle, M. Waldvogel prévoit de petites stations estivales avec des baraques pour 50 élèves. On est heureux de voir les grandes casernes exclues du projet. Mais n'en sera-t-il pas d'autant plus compliqué à réaliser? Le canton de Zurich seul réclamerait déjà 60 stations, Berne 90, St-Gall 35, etc. Il est vrai que ces chiffres seraient diminués de beaucoup si le service fonctionnait aussi en hiver et s'il était réduit à trois mois. On ne comprend du reste pas très bien comment se trouveraient réunis au même endroit les terrains disponibles pour le jardinage et les institutions nécessaires aux activités sociales? L'organisation technique nous semble le côté faible de la motion Waldwogel, et nos associations féminines auront à déblayer une grande besogne préliminaire pour aboutir à des propositions réalisables.

Nous en venons maintenant à la question fondamentale. La valeur du service civique féminin correspond-elle à l'appareil exigé et aux frais qu'il représente (20-30 millions par an)? Ne serait-il pas infiniment plus profitable et plus important de permettre aux cantons, au moyen de subventions fédérales, d'introduire l'enseignement ménager obligatoire qui préparerait toutes les jeunes filles à la vocation normale de la femme? M. Waldvogel croit que cette éducation est chose allant de soi, au moins dans la grande majorité des cas. Il ne songe pas que l'intérêt et la maturité nécessaires pour ce genre d'instruction font souvent encore défaut aux écolières, surtout dans les cantons où la scolarité ne s'étend que sur huit années. Selon nous, c'est *avant* le service civique que la jeune fille devrait être préparée à sa tâche familiale, et s'il fallait de ce fait choisir entre les deux, nous

Notes d'actualité

Au sujet d'un centenaire : HENRIETTE RENAN

Les centenaires des grands hommes devraient avoir leur place aussi dans tous les périodiques féministes, car presque toujours, une figure de femme remarquable accompagne ou domine l'homme célèbre. En fêtant Pasteur, nous eussions dû parler de son épouse, collaboratrice parfaite; à propos de Washington, on fera le portrait moral de sa digne mère; en citant Ernest Renan, on évoque d'emblée l'image si captivante de sa sœur aînée, qui fit du jeune transfuge du séminaire l'éminent historien et exégète que l'on sait.

Henriette Renan appelle tout spécialement l'attention des femmes d'avant-garde de notre temps, d'abord par l'espèce de maternité morale qu'elle exerça sur son jeune frère en influençant sa vocation et son œuvre; et ensuite, parce qu'elle fut, par son érudition exceptionnelle, une novatrice, une des premières femmes du XIXme siècle qui acceptèrent courageusement de gagner leur vie. En s'expatriant à vingt ans, cette Bretonne au cœur nostalgique, mais d'une énergie surprenante, s'imposa l'exil, pour assurer à sa mère, aux orphelins (après la mort précoce du père) au jeune étudiant dont elle pressentit le génie, l'aisance indispensable au labeur.

Il faut relire la dédicace de la *Vie de Jésus* : « A l'âme pure de ma sœur Henriette », la plaquette éditée par Renan pour les intimes : *Ma sœur Henriette*, et les émouvantes *Lettres* du frère et de la sœur de 1841 à 1850, pour sentir la puissante affection et apprécier la haute personnalité de cette humble institutrice à l'étranger, et goûter en retour la gratitude émue du savant que l'on qualifie trop souvent d'égoïste et de sceptique. Il y a dans ces pages des accents si vrais et on y voit une femme si remarquablement supérieure qu'elle mérite de figurer dans les annales des précurseurs du féminisme.

Henriette Renan (1811-1861) naquit à Tréguier, douze ans avant Ernest. Les malheurs de sa famille (affaires pécuniaires et mort tragique du père) imprimèrent à sa nature bretonne une forte disposition à la vie intérieure, à la mélancolie même. Instruite par des demoiselles nobles que la Révolution avait ruinées, elle compléta plus tard son érudition à Paris — où elle enseigna dix ans dans diverses institutions — puis par ses voyages en Allemagne, en Pologne, en Autriche, en Italie, alors qu'elle fit du préceptorat dans la famille Zamogski, résidant à

n'hésiterions pas à donner la préférence à l'*apprentissage méthodique* des travaux ménagers.

Il y aurait encore beaucoup à dire à propos de la motion Waldvogel, qui demanderait à être étudiée plus en détail. Nous avons seulement voulu relever quelques points essentiels pour la discussion, sans contester la valeur du projet ou accumuler des obstacles sur son chemin. Mais pour nous faire accepter une innovation de si grande portée pour la vie féminine et pour faire consentir nos autorités à s'y intéresser, elle doit être fondée sur des bases solides et des données positives. Il appartient à nos sociétés féminines de les lui fournir.

A. Leuch-Reineck.

De-ci, De-là...

Ce que ferait maintenant le pasteur Cauche

On se souvient certainement dans nos milieux romands de l'histoire du pasteur Cauche, telle qu'elle nous fut contée jadis par Edouard Rod: ce pasteur du vignoble vaudois, qui, dévoré de scrupules de retirer des bénéfices de sa vigne, alors qu'il bataillait contre l'alcoolisme dans sa paroisse, finit, pour calmer sa conscience, par arracher sa vigne et y planter des pommes de terre..., ce qui lui valut le mépris pour le reste de ses jours de ses paroissiens incapables d'apprécier à sa valeur ce sacrifice.

Mais maintenant les méthodes nouvelles d'utilisation des fruits permettent aux partisans les plus fervents de la lutte contre le fléau de garder leur vigne et d'utiliser leur raisin — en contribuant même de la sorte à la campagne antialcoolique. Comment? c'est ce que dira à travers Vaud et Genève le Dr Legrain, dans les conférences qu'il a bien voulu accepter de venir donner chez nous. On l'entendra à Genève le 24 mars, à Lausanne, à Montreux, à Yverdon, à Moudon et à Nyon, à des dates rapprochées de celle-là, et pour lesquelles il suffit de consulter les journaux locaux. Le Dr Legrain, médecin-chef de l'Asile de Villejuif (Paris), est non seulement une des sommités du monde médical antialcoolique, mais encore un véritable apôtre de la croisade qu'il a entreprise. C'est à lui que nous avons entendu prononcer, il y a bien des années déjà, cette parole qui a laissé son empreinte profonde dans notre conscience: « On ne s'intéresse à une cause que dans la mesure où on lui fait des sacrifices... »

Un jugement intéressant au Tribunal fédéral... bravo !

La presse quotidienne a relaté comment une jeune gradée en droit de l'Université de Zurich, Mlle Roeder, s'étant vu refuser l'autorisation de faire un stage chez un avocat de Fribourg par le Conseil d'Etat de ce canton, en a recouru au Tribunal fédéral. Celui-ci vient de donner raison, par six voix contre une, d'une de ses Chambres, à la jeune avocate, qui pourra donc faire son stage à Fribourg, bien que la loi cantonale déclare l'exercice de la profession d'avocat inséparable de la possession des droits civiques.

L'action de la lune sur les semis.

C'est un professeur de chimie à l'Ecole féminine d'horticulture de Swanley, Miss Elizabeth Semmens, qui a fait cette découverte intéressante: les graines germent beaucoup plus vite quand elles ont subi l'action des rayons lunaires. Et quand Phœbé se voile, on peut remplacer cette action par une lumière artificielle polarisée.

Nous qui avions entendu dire que les femmes étaient incapables de découvertes scientifiques neuves...

Une femme et un timbre poste.

On a déjà relevé dans différents journaux que le nouveau timbre américain de 4 cents a été gravé à l'effigie de Martha Washington. C'est la première fois que pareil honneur est fait à une femme en Amérique.

Les Femmes dans les Conseils de paroisse

Pour ? . . : Contre ? . . .

Nous publions ci-après les chiffres qui nous sont parvenus relativement au plébiscite actuellement en cours dans les paroisses du Canton de Vaud. Quelques-uns réconfortent après le désastre de Château-d'Œx ; d'autres font toucher du doigt la besogne considérable qu'il nous reste à accomplir pour éveiller chez la femme le sentiment de sa responsabilité, de ses devoirs envers la collectivité. Tant que nous n'aurons pas avancé davantage dans ce travail-là, nos efforts resteront vains.

Voici ces résultats :

Bière :	18 oui	7 non	
Baulmes :	36 oui	40 non	
Moudon :	64 oui	35 non	
Syens :	47 oui	150 non	35 blancs
Bullet :	14 oui	12 non	(26 votantes sur 68 électrices inscrites)
Champagne :	10 oui	36 non	
Grandson :	99 oui	122 non	
Cully	15 oui	55 non	

---

la campagne, mais aussi à Varsovie, à Vienne, à Dresde ou à Rome, « la cité de l'âme », comme elle l'appelle.

Bien que sa foi catholique ait été ébranlée, elle respecta la foi d'enfant et la vocation ecclésiastique de son jeune frère. Quand à son tour le Sulpicien rompit avec l'Eglise, elle le dirigea avec toute la compétence d'une haute philosophie, d'une critique scientifique de premier ordre, et d'un grand bon sens. Elle vécut dix ans à Paris, avec le jeune professeur, dans l'exquise intimité de leur petit appartement du Val-de-Grâce, partageant les mêmes travaux, les mêmes enthousiasmes, la sœur façonnant le style de Renan, ce style si prenant qui semble tout imprégné d'émotivité et de poésie. En outre de sa collaboration aux travaux d'Ernest, Henriette Renan envoya des études personnelles aux journaux d'éducation dirigé par son amie, Mlle Ulliac-Trémadeure. Mais c'est dans ses lettres, ses notes de voyage, qu'elle se révéla surtout : plus mûre que son frère, elle y exprime sa belle personnalité avec une simplicité si touchante qu'on ne peut que regretter sa fin prématurée. Elle mourut dans le voyage d'Orient, où tous deux refirent en Palestine le grand pélerinage chrétien, « dans ce paradis terrestre dévasté où le souffle divin est sensible encore. »

On sait dans quelle exaltation des deux Renan fut conçue cette admirable *Vie de Jésus* qui fit époque en 1863 : « Sa joie était complète et ce furent là ses plus doux moments. Notre communion intellectuelle et morale n'avait jamais été à un tel degré d'intimité. Elle me dit plusieurs fois que ces jours étaient son paradis ». Tous deux furent ensemble gravement atteints par les fièvres; Henriette y succomba; Ernest revint en France et poursuivit sa carrière, vouant à sa sœur, si maternelle pour lui, un culte immortel : « Je prends à témoin son âme élue qu'elle fut toujours au fond de mon cœur, qu'elle régna sur toute ma vie morale, comme il ne fut jamais donné à personne de régner, qu'elle fut toujours le principe de mes tristesses et de mes joies... Que son souvenir nous reste, comme un précieux argument de ces vérités éternelles que chaque vie vertueuse contribue à démontrer. Pour moi, conclut Renan, je n'ai jamais douté de la réalité de l'ordre moral; mais je vois maintenant que toute la logique de l'univers serait renversée si de telles vie n'étaient que duperie et illusion. »

Ernest Renan n'est-il pas dominé par la haute personnalité de sa sœur? Nous nous devions, en féministes de remettre en lumière lors du centenaire de Renan, cette femme célibataire d'élite, dont l'érudition. l'admirable carrière pédagogique et l'influence maternelle, tant intellectuelle que morale, exercée sur son jeune frère, nous valurent toute l'œuvre d'Ernest Renan. Elle même écrivait au jeune homme : « Il est impossible que tu